

Relevés de conclusions

Réunion du groupe Emploi Formation du 18-12-24

Etaient présents :

Pierre Desmaret – FO
Antonia Vitti – SFA CGT
Benjamin Rollin – FEAR
Sarah Battegay – SMA / Grand Bureau
Sébastien Duenas – Sud Culture
Anne Carrier – FEVIS / Profedim
Vanessa Lassaigue - SYNDEAC
Bertrand Furic – Jazz(s)RA
Isabelle Fresson - SYNAVI
Lisanne Lagourgue – Collectif marionnettes AURA
Emmanuelle Delerue – LFM
Ariane Naegelen – DRAC
Sabine Danquigny – France Travail scènes et images
Fanny Dechenaud – AFDAS
Marie Coste – AURA-SV
Marjorie Glas – Coord. COREPS

1- Tour d'actualité

Anne Carrier (Profedim / FEVIS) informe le groupe que Profedim et le SNSP ont fusionné.

Vanessa Lassaigue (SYNDEAC) informe que la co-présidence du SYNDEAC est désormais détenue par Joris Mathieu et Claire Guieze (directrice adjointe du CDN de Dijon).

Antonia Vitti (SFA CGT) informe que le vendredi 20 décembre est organisé un rassemblement devant l'Hôtel de Région. Des coupes sont annoncées.

Vanessa Lassaigue (SYNDEAC) revient sur le comité suivi qui s'est tenu pour le TNG. La Ville de Lyon doit faire 25 millions d'économies sur 2025. Sur un budget de 800 millions, 5 millions d'économies sont demandées sur la culture. Le TNG est en période de changement de direction : Joris a été prolongé jusqu'au 30 juin. Le dépôt de candidatures pour son remplacement aura lieu en janvier. Le recrutement se fera d'ici février ou mars. La Ville a assuré le maintien de sa subvention sur 2025. C'est plus incertain sur la suite. La baisse touchera les événements municipaux en priorité. Du côté de l'Etat, la DRAC n'est pas en mesure d'annoncer un maintien des subventions du fait de la situation actuelle. L'impact pour la ville important, puisqu'elle ne connaît pas ses dotations. Le vote du budget a été décalé en mars. Cela aura des conséquences sur la trésorerie.

Pierre Desmaret (FO) a assisté à une réunion de suivi de l'accord 2003 dans les CDN. Le climat est terrible. Il y a un silence complet quant à la solution qui pourrait être apportée par le ministère en raison de l'absence de loi de finances. Il y a une vraie question de revendication à avoir concernant l'emploi. L'accord de 2003 comporte un certain nombre d'articles : le quota d'argent pour l'emploi des artistes interprètes n'est pas souvent respecté. Cela pose un problème revendicatif. Par ailleurs, FO

est très engagé sur la question du doublage. Netflix essaie de faire passer des accords pour ponctionner dans des fichiers audio pour de l'échantillonnage.

Sabine Danquigny (France travail) constate un déclin d'activité pour les comédiens de doublage Des tarifs inacceptables leur sont proposés.

Pierre Desmaret (FO) ajoute que le droit de ponction leur est demandé dans les accords. La discussion se fait à l'Adami, société de gestion des droits.

Isabelle Fresson (SYNAVI) s'interroge sur l'abondement du FONPEPS. Les demandes en décembre ne pourraient pas être étudiées faute de dotations.

Sarah Battegay (SMA) explique que le budget du FONPEPS insuffisant. Il est généralement réabondé en fin d'année. Il ne l'a pas été cette année. Les demandes de fin d'année vont être étudiées et payées en 2025. Cela interroge sur ce qu'il va se passer en 2025.

Elle fait part de deux actualités côté SMA :

- Face à la casse des politiques publiques en Pays de la Loire, [un communiqué](#) a été signé par l'UFISC et par plus de 50 organisations
- Avec Agi-son, association nationale dédiée à la gestion des risques sonores, une action est en cours avec le festival Marsattac sur un dispositif de formation qui permet de former sur les questions de gestion sonore. C'est un dispositif expérimental. Pour le personnel, la direction, la communication. Une certification est en cours. L'AFDAS a fait passer 10 parcours de permanents hors barème. L'offre sera aussi disponible auprès des intermittents.

Antonia Vitti (SFA CGT) considère que, face au déclin de l'activité et aux coupes budgétaires, il y a des risques d'abus sur le code du travail. Le secteur a tout intérêt à mettre en place un CHSCT. Et à travailler sur l'obligation d'une compétence partagée.

Pierre Desmaret (FO) explique que le texte revendicatif de la CGT défend la liberté de création. Or, le gouvernement va sortir une nouvelle lettre de cadrage sur cette question. Ce sujet existe bien, mais quand on sait que le gouvernement va abonder le sujet il faut interroger la stratégie. La compétence culturelle est centrale. Mais comment va-t-on pouvoir mobiliser les gens sur une question strictement politique ? Cela va demander années de retravail. Il a le sentiment qu'il faut se recentrer sur les basiques.

Vanessa Lassaing (SYNDEAC) explique que le plan d'action en faveur liberté de création a en effet été déjà bien annoncé. C'est lié à un rapport du Sénat qui a alerté sur ces questions. Un plan d'action a été décidé avec la nomination d'un haut fonctionnaire (voir encadré ci-dessous).

Les mesures du plan d'action pour la liberté de création

- **Nomination d'un haut fonctionnaire pour la liberté de création au MC**, chargé « d'accompagner les acteurs culturels confrontés à des difficultés et de coordonner les actions politiques en faveur de la liberté de création et de diffusion »,

- **Mise en place de référents pour la liberté de création dans les DRAC** pour « faire remonter au MC les cas observés, les alertes de professionnels, ainsi que les difficultés éventuelles »,
- **Création d'un comité de coordination** des structures culturelles françaises de soutien aux artistes en exil, qui aura pour mission « d'assurer un travail de veille, d'accompagnement et de coordination des différentes structures mobilisées »,
- **Publication d'un guide juridique et pratique**, afin « d'accompagner l'ensemble des acteurs face aux cas d'atteinte à la liberté de création et de diffusion » (Publication par le MC au printemps 2025, réactualisation prévue « en fonction de nouvelles problématiques repérées »).
- **Convention pluriannuelle de soutien** à l'Observatoire de la liberté de création (2025-2028),
- **Mise en place de formations**, en lien avec l'Afdas, à destination des dirigeants de lieux de création et de diffusion « début 2025 »,
- **Sensibilisation des différentes administrations** à la liberté de création et de diffusion pour « conforter ses missions de veille, d'observation et d'accompagnement des professionnels »,
- **Veille sur « les cas d'atteinte à la liberté de création »**, menée avec les associations représentatives d'élus et les collectivités territoriales,
- **Intégration d'une clause** sur la liberté de création et de diffusion artistiques dans les dispositifs contractuels du MC, « notamment les contrats de territoire pour la création artistique où la liberté de création tiendra une place centrale ».

2- Retour des organisations quant à la suite à donner sur une convention régionale de lutte contre le travail illégal

Anne Carrier (Profedim) explique son organisation a été happée par la fusion des syndicats. Un retour sera fait prochainement.

Sarah Battegay (SMA) explique que des échanges de mails ont eu lieu sur la question. La question était : pourquoi décliner en région ?

Marjorie Glas rappelle l'enjeu symbolique de cette convention.

Vanessa Lassaigne (SYNDEAC) explique que la question d'une convention régionale se pose aussi en BFC. Vincent Moisselin, directeur du SYNDEAC, y est très favorable.

Pierre Desmaret (FO) interroge Vanessa. Pour répondre à cahiers de charge d'ouverture des lieux, les CDN peuvent mettre à disposition des locaux sans les accompagner financièrement. Est-ce du travail illégal ?

Vanessa Lassaigne (SYNDEAC) répond qu'une compagnie doit rémunérer son personnel. Les justificatifs ne sont pas systématiquement demandés. Cela est fait lorsqu'il y a co-production. Ils essaient d'éviter les productions déléguées car c'est une manne importante pour financer les compagnies. Dans les contrats co-production, ils insistent sur l'argent qui doit aller à l'emploi.

Ariane Naegelen (DRAC) appelle à vérifier qu'il y a une licence 2 valide. Et la nécessité qu'il y a d'être à jour des obligations.

Antonia Vitti (SFA CGT) explique que la convention régionale sera l'occasion de détailler et d'étoffer ces questions. La CGT considère qu'elle est un peu légère au niveau national.

3- Avancement des travaux autour de la responsabilité sociale des directions artistiques : identification de critères objectifs permettant une évaluation

Anne Carrier (Profedim / FEVIS) propose les critères suivants :

- En amont de la candidature, pouvoir justifier d'un module de formation initiale sur le management d'équipe. Formation initiale ou continue. Il faudrait voir si les formations de l'AFDAS en ligne peuvent ouvrir à certification ? Pour ne pas mettre gens dans une impasse
- Une fois en poste, les critères pourraient être simples : prouver que entretiens annuels ont été fait, existence d'entretiens de formation, existence de bilans sociaux écrits par salarié à chaque fin d'exercice, évolution de salaire assurée dans les 4 ou 6 dernière années.

Fanny Dechenaud (AFDAS) explique qu'il est envisageable d'avoir des modules certifiants sur le management. Thierry Teboul a été auditionné par commission violences. Côté audiovisuel, ils réfléchissent pour inscrire les formations VHSS au répertoire spécifique. Cela permettrait d'en faire leviers d'employabilité. Des réflexions sont à avoir avec la CPNEF SV pour voir si l'inscription de ces formations sur répertoires spécifiques serait possible. Elle rappelle que ce qu'on certifie à un moment donné peut nécessiter actualisations régulières.

Vanessa Lassaigue (SYNDEAC) dit de son côté que c'est l'application de la convention collective qui doit être vérifiée. Les critères seraient déclinés selon la convention (Cf. évolution de passage d'échelon). Il faudrait donc a minima, se baser sur la convention collective, ainsi que sur les fiches de poste, les entretiens annuels. Voir si l'équipe est inscrite dans un groupe et un échelon. Il y a beaucoup de structures où ce n'est pas le cas. Des critères qui permettent de voir s'il y a une véritable application de la convention collective. Le climat social peut cependant toujours être compliqué.

Sébastien Duenas (SUD) ajoute que, sur la question de la formation, cela sous entendrait que le problème est surtout technique. Sauf que ce n'est pas que ça. Les directions sont souvent très compétentes mais les problèmes de savoir-être et de personne sont souvent dues à des problèmes de pressions politiques. L'idée d'une formation obligatoire tout au long de la direction est importante, pour prendre du recul, saisir la jurisprudence.

Pierre Desmaret (FO) soutient l'idée d'inviter le CHSCT cinéma. S'agissant des formations, il rappelle l'existence de la licence d'exploitant de lieu, où les critères en sécurité sont drastiques.

Vanessa Lassaigue (SYNDEAC) rappelle que les questions sociales y sont très limitées. Il s'agit d'une semaine sur la sécurité. Cela ne forme pas sur la question de la responsabilité sociale. Et il n'y a pas d'obligation à la repasser. Il serait utile de faire des recyclages.

Antonia Vitti (SFA CGT) ajoute que sur les licences, elle n'est plus personnelle mais sur la structure.

Concernant les critères de conditionnalité, elle propose :

- La transformation des CDDU en CDI sur l'administratif et l'artistique.
- La participation des salariés à la gouvernance.

Isabelle Fresson (SYNAVI) considère qu'il y a un travail à faire sur les petites structures. La structuration n'est pas toujours efficiente. Elle repose sur les administrateurs quand il y en a. Il faut une sensibilisation à cela, conditionner des aides au suivi de formations, avoir une offre de formation au sein des structures. Le système de gratuité et d'automatisme des formations VHSS est à ce titre intéressante.

Fanny Dechenaud (AFDAS) explique que ce sont les branches professionnelles qui prennent ces décisions. Cela évite aux individus de faire des choix entre plusieurs formations. Les branches doivent identifier les sujets prioritaires. Cela s'applique tant pour intermittents que permanents. Il est important d'inviter Carole Zavadski (CPNEF-SV) là-dessus, car elle pourra porter certains échanges avec les partenaires sociaux pour qu'il y ait des offres référencées.

Pierre Desmaret (FO) revient sur le volet formation initiale. La réunion des ANMS a fait apparaître la méconnaissance des enjeux sociaux dans les écoles.

Anne Carrier (Profedim / FEVIS) considère que l'intervention des syndicats dans les écoles supérieures est une bonne chose, mais que la question sociale pourrait être aussi inscrite dans la grille pédagogique avec un module commun DT / administrateurs / metteurs en scène. Il faut aller aussi sur les conservatoires nationaux (Cf. chefs d'orchestre). Elle suggère d'intégrer aux préconisations des obligations de formation dans les écoles nationales et les conservatoires.

Sébastien Duenas (SUD culture) explique que la CGT intervient certes à l'ENSATT, mais sur des temps informels. Il a été élève à l'ENSATT, il existait déjà un module régisseur / administrateur / DT. Ce sont des choix faciles à mettre en place.

Isabelle Fresson (SYNAVI) considère qu'inclure ces modules au sein des parcours universitaires serait aussi nécessaire.

Il est ensuite suggéré de prendre un temps pour inviter les directions d'école aux échanges du groupe.

Calendrier des séances suivantes :

Janvier : convention régionale de lutte contre le travail illégal.

+ Créer une dynamique d'échange avec les écoles supérieures sur une prochaine séance (identifier les écoles, identifier les sujets à traiter avec eux / elles)

Février / mars : INVITER le CHSCT

Février / mars : INVITER les acteurs syndicaux de la convention régionale Occitanie

INVITER Carole Zavadski sur une séance d'ici juin : enjeu d'inscrire responsabilité sociale sur le répertoire spécifique.